

# Actua 2026

---

L'aperçu hebdomadaire original sur le dialogue social, les conflits sociaux et les relations collectives de travail, compilé et rédigé par Manou Doutrepoint et Paul Soete.

N° 2026/11 du 18 au 24 mars 2026

*Un arrêt disruptif de la Cour de cassation : l'exclusion des cadres du champ d'application d'une convention collective concernant la délégation syndicale est nulle et non avenue.*

## Belgique

### Syndicat 2.0

Encore deux mois de patience. À partir du 1er juin, **la CGSLB** dévoilera son nouveau nom, un nouveau logo et de nouveaux objectifs. L'objectif est de montrer que le syndicat est prêt à changer de cap et souhaite être politiquement indépendant, libre et solidaire. (basé sur des informations d'il y a 10 mois)

### Concertation interprofessionnelle

Le Conseil National du Travail a augmenté le montant du revenu minimum mensuel moyen de 37,7 euros en adoptant la CCT n°43/18. Le montant du RMMM s'élèvera ainsi à 2.189,81 euros. Cette CCT exécute le cadre d'accord conclu par les partenaires sociaux le 25 juin 2021, et confirmé le 6 avril 2023 au sein du Groupe des dix. ([CNT](#))

### Concertation sectorielle

Pour consulter le dernier aperçu des accords sectoriels avec les accords sur les bons repas, cliquez [ici](#).

## Concertation d'entreprise

Les travailleurs d' **ArcelorMittal** ont approuvé la deuxième proposition de convention collective avec une majorité de 63 %, ce qui a légèrement ajusté le premier projet (voir Actua 2026/09). Ainsi, une grève a pu être évitée. ([AVS](#))

## Services publics

Les grèves provinciales de **De Lijn** ont perturbé les transports régionaux la semaine dernière. 6 à 7 tramways et bus sur 10 ont quand même circulé. ([HLN](#))

À **Bruxelles-Propreté**, l'agence chargée de la collecte des déchets, une grève a éclaté du 18 au 20 mars dans le cadre d'une large protestation contre la politique socio-économique du gouvernement. ([BRUSSES](#))

### *Commentaire*

*La presse écrite accorde beaucoup plus d'attention à la collecte des déchets perturbée qu'à la raison de la grève.*

Le **personnel pénitentiaire d'Ittre** a mené une grève de 24 heures après une agression contre un gardien. ([7sur7](#))

Le projet de transférer les **écoles primaires** municipales de Lille (province d'Anvers) à l'éducation communautaire GO! a provoqué une grève du personnel avec le soutien des parents. ([VRT](#))

## Conventions collectives de travail - jurisprudence

Dans un [arrêt du 23 mars 2026](#), la Cour de cassation a statué que la cour devait exclure les clauses d'une convention collective de travail en cas de conflit avec des sources supérieures de droit. Plus précisément, la Cour a statué que l'exclusion des cadres du champ d'application d'une CCT sectorielle concernant la délégation syndicale est contraire à la liberté syndicale garantie par la Constitution, la CCT N° 5 et les traités internationaux.

### *Commentaire*

*Est-ce un renversement de la jurisprudence de la Cour de cassation ? À première vue, oui. Le [jugement du 12 décembre 2022](#) semble être dépassé. À cette occasion, la Cour avait statué, dans un litige similaire, que les tribunaux du travail n'étaient pas compétents pour prendre en compte les litiges collectifs pouvant survenir à l'occasion de l'application de CCT. Il semble maintenant que la Cour change le fusil d'épaule et confirme ainsi la jurisprudence des cours d'appel. Nous*

*attendons les commentaires des juristes pour révéler toutes les nuances.*

*Ce jugement constitue une étape importante dans les relations collectives de travail dans les entreprises, comparable à l'entrée des cadres dans les conseils d'entreprise en 1987.*

*Dans la plupart des cas cet arrêt ne s'appliquera pas tout de suite. Les délégations syndicales ont été installées en 2024 pour une période de quatre ans. Le changement aura lieu lors du renouvellement des délégations syndicales après les élections sociales de 2028.*

*Les employeurs relevant des commissions paritaires pour employés dans les secteurs de la construction métallique, de la chimie, de l'industrie alimentaire et de la commission paritaire auxiliaire pour employés peuvent se préparer.*

*Les cadres compteront désormais pour le calcul des seuils d'emploi qui déterminent le nombre de délégués syndicaux.*

*Les cadres pourront faire appel à l'aide individuelle d'un délégué syndical. La délégation syndicale pourra défendre les intérêts collectifs et négocier des accords collectifs sans distinction entre les employés.*

*Suit la question de savoir si les conventions collectives qui réservent l'indexation automatique aux employés barémisés sont contestables pour raison de discrimination. À notre avis il n'y a pas lieu d'appliquer le même raisonnement car différents systèmes salariaux selon le niveau et la fonction des travailleurs sont défendables.*

*Il reste curieux que les syndicats s'adressent aux juges pour contester une convention collective de travail qu'ils ont eux-mêmes négocié et signé.*

*Supprimer une clause d'un contrat collectif met en péril l'équilibre global d'un accord. C'est le raisonnement derrière le principe selon lequel la résiliation partielle d'une convention collective n'est possible que si l'accord le prévoit expressément (art. 15 de la loi sur les conventions collectives de travail). Un raisonnement qui ne s'applique pas lorsque le conflit de sources de droit est observée par un juge.*

*Il est désormais également clair que le contrôle judiciaire des conventions collectives protège également les employeurs confrontés à des conventions sectorielles qui ne respectent*

*pas la norme salariale. Nous avons abordé la question dans Actua 2026/08.*

## Europe

### Royaume-Uni

Un accord pour **les chauffeurs de bus de Londres** prévoit une augmentation salariale en trois étapes : rétroactivement de 4 % à partir de mars 2025, une augmentation liée à l'inflation plus un pour cent à partir d'avril 2026, et une augmentation basée sur l'inflation en avril 2027. ([Unite](#))

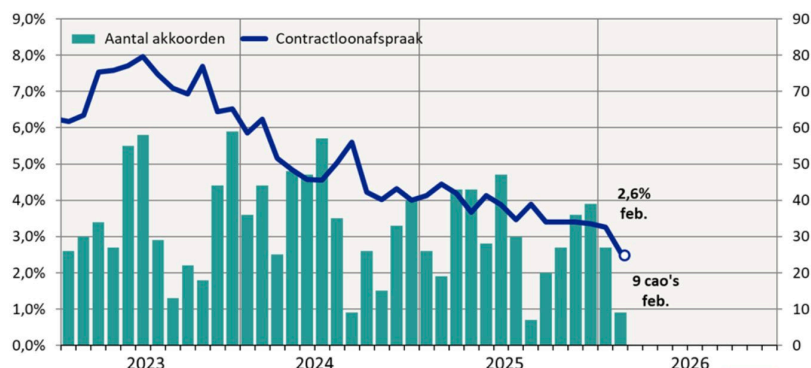
Les grèves du personnel **du métro londonien** annoncées pour le mois de mars ont été annulées, mais le syndicat RMT a annoncé de nouveaux arrêts de travail en avril, mai et juin. Le conflit tourne autour de la « semaine compressée de quatre jours » et des désagréments qui en découlent. ([TimeOut](#))

Le conflit entre la ville de **Birmingham** et les éboueurs dure depuis un an maintenant et monte en vrille. Le syndicat Unite a décidé de réduire sa contribution au parti politique Labour de 40 %. ([Unite](#)) Le syndicat a été condamné à une amende de 265 000 £ pour avoir enfreint un ordre interdisant le blocage des camions à déchets dans les dépôts. ([Gardian](#))

### Les Pays-Bas

**ASML** envisage de licencier 1 700 employés. Les syndicats dénoncent les profits records tandis que les gens perdent leur emploi. Ils demandent à la direction de négocier et tentent de mobiliser les employés pour une grève de 30 minutes. ([CNV](#) et [FNV](#))

[AWVN](#) note que le prix des accords salariaux est en baisse.



## Aviation

Les pilotes et membres d'équipage **de Lufthansa** ont mené une grève de 24 heures les 12 et 13 mars pour une contribution plus élevée aux retraites et un plan social pour la filiale Cityline. ([Hessenschau](#)) Une nouvelle grève s'annonce (Tageschau).

Le syndicat Verdi a appelé les 2 000 employés de l'**aéroport de Berlin** à faire grève le 18 mars pour obtenir une augmentation des salaires de tous les employés et un jour de congé supplémentaire pour les membres du syndicat. ([NOS](#); [Berlin secret](#))

## Ailleurs dans le monde

### USA

Après 17 mois de négociations et une session marathon de plus de 100 heures, la **WNBA** (la ligue professionnelle de basketball féminine aux États-Unis) et la WNBPA (le syndicat des joueuses) sont parvenues à un accord sur les salaires et le logement. ([WNBA](#))

Pour la première fois depuis 40 ans les 3.800 travailleurs de **JBS**, un abattoir à Geely (Colorado) ont fait grève pour des meilleures conditions de travail et de rémunération. ([Labor Notes](#))

## N° 2026/10 du 11 au 17 mars 2026

*La grève dans les ports d'Anvers, Gand et Zeebrugge a provoqué une grande animosité parmi les employeurs. Ils ont saisi le juge en référé pour faire appliquer un service minimum dans les ports maritimes. Un juge a répondu à la question, l'autre non.*

## Belgique

### Concertation interprofessionnelle

La **manifestation du 12 mars** à Bruxelles a rassemblé 80.000 personnes protestant contre les réformes que le gouvernement souhaite mettre en œuvre. (Tous les médias)

## Concertation sectorielle

Les porte-parole des syndicats et fédérations ont trouvé un accord au sein de la sous-commission paritaire pour le **commerce du métal** (SCP 149.04). Il n'y a pas d'accord sur les bons repas. ([Agoria](#))

Au sein du comité mixte pour le secteur **audiovisuel** (CP 227), un accord a également été trouvé sans règlement concernant les bons repas. ([mediarte](#))

## Concertation d'entreprise

**Lidle** entame une négociation avec les syndicats pour une ouverture des 300 magasins le dimanche matin. ([L'Echo](#))

## Services publics

Les syndicats de **De Lijn** mènent des actions chaque jour, à partir de la semaine du 16 mars, dans une province différente. Ils protestent contre les économies supplémentaires imposées par le gouvernement flamand. ([VRT](#)) Le lundi 16 mars, 35 % des bus et trams de Flandre occidentale ne circulaient pas. ([VRT](#))

Les pilotes, les centres de trafic et les services de la rade sont des maillons indispensables pour guider en toute sécurité les navires vers nos trois **ports maritimes**. Une grève dans l'un de ces services suffit à perturber la chaîne nautique. Ce fut le cas le mercredi 12 mars. L'Agence des services maritimes et de la côte ([MDK](#)), service public chargé de cette chaîne, a constaté que plus de 100 navires n'ont pas pu entrer ou sortir des ports. Les entreprises ont subi d'importants dommages. Volvo Car Gent par exemple a dû interrompre sa production pendant deux jours. Les dockers se sont retrouvés sans travail. Trois juges des référés ont été saisis pour rétablir la chaîne. (Tous les médias) Nous avons pu prendre connaissance de deux décisions.

- Le juge du tribunal de première instance de Bruges a estimé, dans une [ordonnance du 10 mars](#), qu'aucune obligation de service minimum ne pouvait être imposée à l'agence MDK, car cela constituerait une atteinte au droit de grève. Il interdit toutefois tout acte susceptible d'entraver la navigation dans le port de Zeebruges.
- Dans une ordonnance du mercredi 11 mars, le président du tribunal de première instance d'Anvers a enjoint à l'Agence MDK - donc à l'autorité publique - d'assurer un service minimum garantissant l'entrée et la sortie des navires dans le port d'Anvers. MDK n'a pas trouvé suffisamment de pilotes volontaires pour assurer le pilotage des navires. ([Cours et tribunaux de Belgique](#)) Selon certaines sources, le juge de Gand aurait pris une décision similaire à celle d'Anvers.

## Commentaire

*Qu'un juge interdise, par ordonnance, un blocage est prévisible lorsqu'il existe des motifs suffisants pour justifier une procédure en référé. Ces décisions sont tout de même surprenantes. Elles méritent qu'on s'y attarde, car elles se distinguent des nombreuses interventions des juges dans les conflits sociaux qui visent les grévistes. Il s'agit ici de savoir si le pouvoir judiciaire peut tenir le pouvoir exécutif responsable de l'instauration d'un service minimum. L'un des juges répond par l'affirmative, en tenant compte notamment du caractère disproportionné de la grève. L'autre estime ne pas en avoir la compétence et se réfère au droit de grève. Sa décision implique qu'il ne pourrait intervenir que si le pouvoir législatif adoptait une réglementation (comme c'est le cas pour les chemins de fer). Le dernier mot n'a pas encore été dit. Une matière qui appelle une révision du « gentlemen's agreement ». Nous le savons désormais : il s'agit d'attendre Godot...*

## Europe

### Critères d'attribution

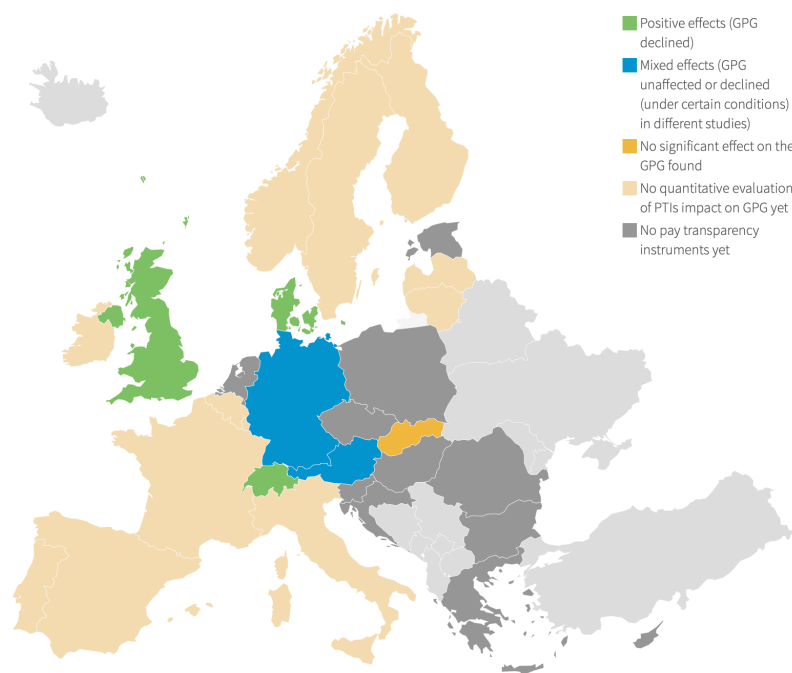
En Allemagne, les entreprises qui appliquent des CCT de base bénéficient d'une préférence lors de l'attribution de marchés publics. Les employeurs exécutant des contrats publics doivent être en mesure de prouver qu'ils respectent ces CCT de base (voir Actua de la semaine dernière). La Cour de justice a confirmé que le paiement de salaires supérieurs aux minima sectoriels constitue un critère d'attribution objectif et admissible dans le cadre d'un marché public de services de soins à domicile de la commune espagnole d'Ortuella. ([Arrêt C-210/24](#) du 5 mars 2026)

### Transparence salariale

Le 23 mai 2023, la directive 2023/970 a été adoptée afin de renforcer l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail identique ou de valeur égale, au moyen de la transparence salariale et de mécanismes d'application. Les États membres doivent transposer cette directive en droit national au plus tard le 7 juin 2026. Quel est l'état des lieux ?

En octobre dernier, [Eurofound](#) constatait d'importantes disparités entre les États membres.

## Overview of the findings of quantitative evaluations investigating the impact of pay transparency on the gender pay gap, by country



Aujourd'hui, la situation n'est guère meilleure. C'est ce que constate IR Share. ([IR Notes 269](#)) La plupart des pays ne respecteront pas l'échéance. Seuls quelques États membres ont transposé la directive. ([EUR-Lex transposition tracker](#)) Dans la majorité des pays, un projet de loi existe ou la procédure parlementaire a été engagée.

Dans notre pays, le Conseil national du travail se penche sur la question, qui est assez complexe, car la directive ne peut être mise en œuvre sans tenir compte de la législation existante (notamment la loi du 22 avril 2012 relative à l'écart salarial et la loi du 10 mai 2007 relative à la lutte contre les discriminations) et des CCT (notamment la CCT n° 25 sur l'égalité de rémunération et la CCT n° 38 concernant la sélection et le recrutement).

### Pays-Bas

Depuis janvier 2026, les **travailleurs intérimaires** ont droit à une rémunération équivalente. Le principe de l'utilisateur-payeur s'applique à l'ensemble des conditions de travail. Les trois grandes organisations syndicales (CNV, FNV et De Unie) critiquent les modalités d'application fixées par les fédérations d'intérim dans une CCT conclue avec le petit syndicat LBV. ([CNV](#))

### Grèce

Le législateur a transposé en loi l'Accord social national visant à renforcer les conventions collectives de travail. ([IR Share](#))



## N° 2026/09 du 4 mars au 10 mars 2026

*Trois mouvements de grève à suivre. Le premier concerne la SNCB, contre la réforme des privilèges. Le deuxième est la journée d'action interprofessionnelle contre les mesures d'austérité du gouvernement. Le troisième n'est pas encore confirmé, mais pourrait éclater chez ArcelorMittal malgré une prime nette de 750 euros en plus de l'augmentation des chèques-repas.*

### Belgique

#### Concertation interprofessionnelle

Le jeudi 12 mars, les syndicats défilèrent dans les rues de Bruxelles pour protester contre les mesures d'austérité du gouvernement. Les grèves se feront sentir dans les aéroports de Zaventem et de Charleroi, dans les transports régionaux et dans de nombreuses entreprises. Les trains circuleront. (Tous les médias)

#### Concertation sectorielle

Dans les commissions paritaires des **attractions touristiques** (CP 333) et du **commerce de grossistes en médicaments** (CP 321), les partenaires sociaux ont conclu une CCT prévoyant l'octroi de chèques-repas. Pour plus de détails, voir [l'aperçu actualisé des accords sectoriels relatifs aux chèques-repas](#).

#### Concertation au niveau de l'entreprise

Chez **ArcelorMittal** à Gand, un accord de principe est sur la table entre la direction et les syndicats grâce à l'intervention d'un médiateur. Il prévoit une prime nette unique de 750 euros, une augmentation des chèques-repas, des primes d'ancienneté, une harmonisation de l'assurance groupe entre ouvriers et employés, ainsi que des jours de congé supplémentaires pour les travailleurs qui pouvaient auparavant partir en RCC et qui ne le peuvent plus aujourd'hui. ([made in](#)) 69 % des ouvriers ont rejeté le projet d'accord. Les syndicats préparent un préavis de grève. ([De Tijd](#))

#### Secteurs publics

De dimanche soir 8 mars à mercredi 11 mars, une grève est prévue dans les **chemins de fer** pour protester contre les projets du gouvernement visant à supprimer les nominations statutaires et à modifier le régime de pension privilégié. La SNCB promet que 7 trains sur 10 circuleront. (Tous les médias)

#### Écochèques- erratum

Une erreur s'est glissée dans le numéro précédent. Dans l'étude de

l'ONSS, on peut lire qu'environ 50 % des travailleurs ont reçu des échéchèques en 2022 pour une valeur moyenne de 195 euros (et non 1.200 euros). La correction a été apportée.

## Europe

### Allemagne

Une nouvelle étape dans la lutte de pouvoir entre le syndicat et la direction de l'usine européenne géante de **Tesla** (11.000 travailleurs) (voir Actua 2026/07). IG Metall n'est pas parvenu à obtenir une majorité au conseil d'entreprise et a même recueilli moins de voix que lors des élections précédentes. ([BNR](#))

La *Bundestarifstreugesetz* du gouvernement allemand obligera les entreprises privées à conclure des conventions collectives pour pouvoir soumissionner à certains **marchés publics**. Les entreprises à bas salaires qui ne participent pas aux négociations collectives ne pourront plus répondre aux appels d'offres publics. L'objectif de cette mesure est d'augmenter le taux actuel de couverture des conventions collectives (49 %), conformément à la directive européenne. ([UNI](#))

### Pays-Bas

Les employeurs et les syndicats de l'**industrie de la transformation et du traitement des céréales** soumettent un projet d'accord à leurs membres. Celui-ci prévoit une augmentation salariale de 2,6 % pour les travailleurs. Les travailleurs de plus de 55 ans seront dispensés du travail en équipes et des heures supplémentaires. ([CNV](#))

2.000 **fonctionnaires d'État** (sur 160.000) ont manifesté mardi 3 mars à La Haye contre les mesures d'austérité du nouveau cabinet. ([NOS](#))

La réorganisation chez **ASML** ne se déroule pas sans heurts. Pour protester contre le licenciement de 1.700 travailleurs, plus de 1.000 personnes ont cessé le travail selon les syndicats. ([Studio040](#))

En raison de cette forte résistance, le gouvernement abandonne son projet d'augmenter l'âge de la retraite et choisit de consulter les syndicats. ([NOS](#))

### Autriche

Le personnel non médical de 8 soi-disant « Ordenspitäler » (hôpitaux religieux) a fait grève pour des horaires de travail plus courts et de meilleures conditions de travail. ([Vida](#))

### Grèce

Les marins grecs sont en grève par solidarité avec leurs collègues bloqués en raison de la guerre au Moyen-Orient. ([MarineLink](#))

## Citation

**« Le plus humaniste des entrepreneurs et le plus conciliant des syndicalistes ne peuvent éviter le choc de logiques contraires. »**

Nicole Notat, syndicaliste française (1947- ), première femme en France à diriger une organisation syndicale, la CFDT, et réélue à deux reprises comme secrétaire générale. Elle a également été présidente de l'Unédic.  
([Diccitations](#))

## Il y a très très longtemps...



Il tumulto dei ciompi, peinture de Giuseppe Lorenzo Gatteri

La révolte des ciompi (cardeurs de laine) fut un soulèvement d'ouvriers du textile à Florence en 1378, visant à obtenir davantage de pouvoir politique dans la ville.

Les ciompi constituaient une classe d'ouvriers de l'industrie textile qui n'étaient représentés par aucune guilde. Ils faisaient partie des groupes populaires les plus radicaux et voulaient mettre fin au pouvoir trop centralisé de la guilde de la laine de Florence, l'Arte della Lana, qui supervisait tous les aspects de la production textile dans la ville et était soutenue par les autres grandes guildes florentines, les Arti maggiori.

Pendant une courte période, les ciompi réussirent à instaurer l'un des gouvernements les plus démocratiques de l'histoire de l'Italie. Toutes les petites guildes y étaient représentées et les ciompi eux-mêmes obtinrent le statut de guilde. Ce nouveau pouvoir révolutionnaire ne dura toutefois que du 22 juillet au 31 août 1378, après quoi les grandes guildes florentines reprirent le contrôle.

La révolte des ciompi (cardeurs de laine) à Florence en 1378. ([Wikipedia](#))  
(Avec les remerciements à Gianni Duvilier)

## N° 2026/08 du 25 février au 3 mars 2026

*Le projet de loi relatif à l'indexation en centimes et à la cotisation de modération salariale apporte des clarifications, mais pas suffisamment. Mise à jour des écochèques. Un accord au sein de la CP des assurances sans augmentation des chèques-repas. Lorsqu'un juge confronte une CCT sectorielle à la loi sur la norme salariale.*

### Belgique

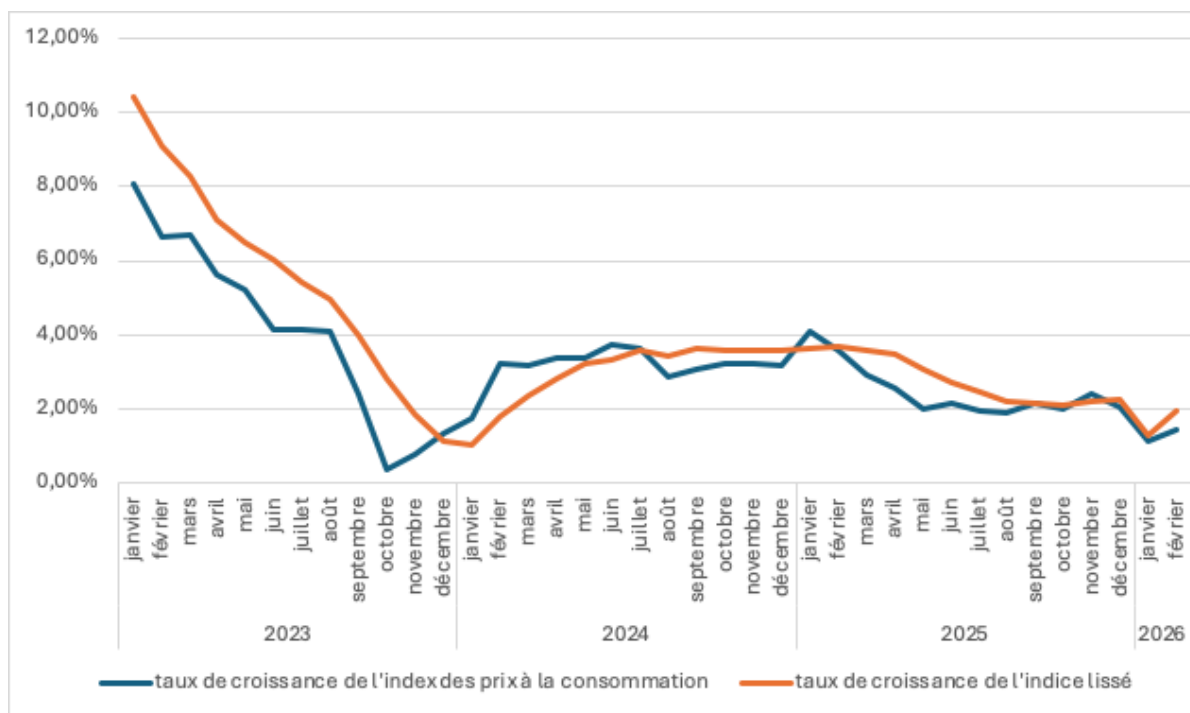
#### Inflation

	Index jan 26 (2025 = 100)	Evolution mensuelle		
		Jan '26		Fév '26
Inflation	101,72	1,10%	➔	1,45%
Indice santé	101,84	1,37%	➔	1,68%
Indice santé lissé	99,14	1,30%	➔	1,93%

([Statbel](#))

#### Prévisions du [Bureau du Plan](#)

- Inflation : en moyenne 1,9 % en 2026 et 1,6 % en 2027.
- Indice santé : en moyenne 2,1 % en 2026 et 1,7 % en 2027.
- Prochain dépassement de l'indice pivot pour la fonction publique et les allocations sociales (100,28 points) en novembre 2026. En application de la loi-programme du 18 juillet 2025, les traitements du personnel des pouvoirs publics et les allocations sociales seront indexés en février 2027.



## Formation des salaires

Le gouvernement a déposé à la Chambre des représentants le [projet de loi-programme](#). Un pavé de 735 pages, dont des dizaines sont consacrées au « saut d'index partiel » ou indexation en centimes et à la cotisation de modération salariale. Le compromis politique soulève à ce point de questions techniques que le gouvernement demandera (enfin) l'avis des partenaires sociaux au sein du Conseil national du Travail. ([De Tijd](#))

**Indexation en centimes.** À partir du 1<sup>er</sup> juin 2026, les mécanismes d'indexation automatique ne produiront leurs effets qu'à concurrence de 2 % du salaire de référence, plafonné à 4.000 euros et ce, à deux reprises.

### Commentaire

*Par rapport aux premiers textes, de nombreux points ont été clarifiés. L'entrée en vigueur est reportée au 1<sup>er</sup> juin 2026 pour la première intervention et au 1<sup>er</sup> janvier 2028 pour la seconde phase. Le salaire de référence des travailleurs payés à l'heure et occupés à temps partiel est désormais clairement défini.*

*Le principe est relativement simple : l'indexation automatique est plafonnée et une cotisation sociale supplémentaire équivalente à la moitié de l'effet est instaurée. Les modalités,*

*en revanche, sont d'une complexité redoutable et difficiles à appréhender sans exemples.*

*Au-delà des problèmes techniques d'application relevés notamment par les secrétariats sociaux, plusieurs questions méritent d'être soulignées dans ce tour d'horizon hebdomadaire. Nous pensons notamment à la formation des salaires et aux négociations salariales des prochaines années.*

*La FEB a déjà attiré l'attention sur le fait que, sans mesure visant à neutraliser l'effet de la modération salariale, une marge pourrait se créer pour des négociations salariales en 2027-2028. À terme, il s'agira d'une opération « poche droite – poche gauche » : indexation automatique d'un côté, augmentation salariale négociée de l'autre.*

*En 2028, l'écart salarial entre les rémunérations inférieures et supérieures à 4.000 euros se sera réduit. Cela aura des conséquences pour les barèmes sectoriels, par exemple dans les banques (CP 310), où les salaires peuvent atteindre 5.694 euros par mois. Là où l'échelle prévoit, pour une certaine ancienneté, une augmentation de 2,38 %, celle-ci sera ramenée deux fois à 2 %. Pour un employé gagnant par exemple 5.000 euros bruts par mois, la différence atteint 70 euros bruts mensuels. Cette différence influencera-t-elle les négociations sociales de 2027-2028 ? Employeurs et syndicats chercheront-ils à rétablir l'écart ?*

*Certaines commissions paritaires limitent l'indexation automatique aux employés exerçant une fonction décrite dans la classification sectorielle - les employés dits barémisés. En pratique, les employeurs indexent aussi les salaires des employés non barémisés. Le projet de loi prévoit que l'intervention sur l'indexation s'applique à tous les mécanismes liant les salaires à l'index. Mais employeurs et employés modifieront-ils cette pratique via des accords individuels, sans référence explicite à l'indexation, afin d'échapper à la nouvelle cotisation de modération salariale ?*

*Le seuil de 4.000 euros concerne le salaire mensuel de base. Il ne s'applique ni aux primes spécifiques ni à la rémunération différée sous forme de primes périodiques ou de rémunération variable. Cette précision suffira-t-elle à stimuler la créativité en matière de nouvelles formes de rémunération ?*

Parallèlement, une **cotisation de modération salariale** est instaurée. Elle correspond à la moitié de l'économie réalisée par l'employeur grâce à l'indexation en centimes.

Sur avis du Conseil d'État, un exemple a été ajouté aux travaux préparatoires. Supposons un salaire mensuel de 10.000 euros. L'indexation est plafonnée à 4.000 euros. En cas d'indexation de 2 %, le salaire passerait normalement à 10.200 euros. En raison du plafonnement, il n'atteint que 10.080 euros. La différence est donc de 120 euros bruts, sur lesquels une cotisation patronale de sécurité sociale de 25 % est normalement due. L'« économie » pour l'employeur s'élève ainsi à 150 euros. Il peut en conserver la moitié et doit verser l'autre moitié à l'ONSS. Au total, cela représente dans cet exemple une cotisation ONSS supplémentaire de 75 euros par mois. Ce calcul est formalisé par une formule inscrite dans le projet de loi.

*Avec l'augmentation des cotisations de sécurité sociale sur les hauts salaires, on s'écarte davantage du principe assurantiel qui fonde la sécurité sociale. Un taux de cotisation progressif relève davantage de la fiscalité que de la sécurité sociale.*

*Le fonctionnement de la cotisation de modération salariale pourrait, à terme, poser problème. Si elle continue à s'appliquer aux salaires partiellement indexés en 2026 et 2028, des cotisations différentes devront être versées pour les travailleurs entrés en service après la deuxième intervention.*

*Les charges administratives pour les employeurs, les secrétariats sociaux et l'ONSS apparaissent disproportionnées par rapport au rendement pour la sécurité sociale, en particulier dans les entreprises où les salaires de base dépassent à peine 4.000 euros.*

*Enfin, des difficultés sont d'ores et déjà anticipées en l'absence de date de fin pour la cotisation de modération salariale. L'effet de l'indexation en centimes s'érode avec le temps et ne sera plus proportionnel à la nouvelle cotisation sociale. À terme, de nouvelles entreprises pourraient être redevables d'une cotisation sans avoir bénéficié du moindre avantage.*

*Ce compromis politique figurera sans doute dans les manuels belges de négociation comme un exemple d'accord conclu sans la participation de ceux qui devront en assurer la mise en œuvre - avec tous les problèmes que cela implique.*

## Concertation interprofessionnelle

Dans l'[accord de gouvernement](#) fédéral 2025, l'exécutif a demandé aux partenaires sociaux de clarifier, d'ici au 31 décembre 2025, l'exercice du droit de grève en actualisant les principes convenus dans le « Gentlemen's agreement » de 2002, dans le respect des normes internationales et de la jurisprudence. Depuis lors, silence radio.

Le Conseil national du Travail a actualisé la liste des produits et services pouvant être achetés avec des écochèques (CCT n° 98/12).

#### *Commentaire*

*En principe, seules les banques centrales nationales sont habilitées à émettre de la monnaie. L'écochèque constitue, à titre exceptionnel, un moyen de paiement spécifique autorisé<sup>1</sup>.*

*Les interlocuteurs sociaux ont instauré ce système en 2009. L'objectif était - et reste - d'orienter, de manière fiscalement avantageuse, le pouvoir d'achat des travailleurs ([Avis n° 2.436](#)). Il s'agit d'une forme de tutelle qui limite, en principe, le droit du travailleur de disposer librement de son revenu professionnel<sup>2</sup>.*

*Les considérations de principe cèdent toutefois le pas à la pratique. 50 % des travailleurs perçoivent des écochèques, pour un montant moyen de 195 euros par an ([ONSS](#)).*

*Il est paradoxal que le Conseil national du Travail continue d'entretenir le système des écochèques alors que l'accord de gouvernement 2025-2029 prévoit un scénario d'extinction progressive.*

#### **Concertation sectorielle**

Les employeurs et les syndicats au sein de la commission paritaire de l'industrie du **béton** (CP 106.02) se sont quittés sans accord. Les syndicats ont déposé un préavis de grève ([CSC](#)).

Indépendamment des négociations en vue d'un accord sectoriel 2025-2026, les partenaires sociaux de la commission paritaire 326 (**gaz et électricité**) ont signé deux CCT abaissant à 55 ans l'âge d'accès aux emplois de fin de carrière ([CGSLB](#)).

---

<sup>1</sup> Le monopole monétaire des banques centrales est consacré par les traités européens et la législation belge. Les chèques-repas et les écochèques émis par d'autres instances sont autorisés en tant que moyens d'échange, dès lors qu'ils ne peuvent être utilisés que pour une gamme limitée de biens et de services (Directive 2015/2366/UE) (**Claude**).

<sup>2</sup> Articles 3 et 4 de la loi de 1965 relative à la protection de la rémunération.

Les chèques-repas restent le principal point d'achoppement dans les négociations du secteur du **transport de bus et d'autocars** ([CGSLB](#)).

Une CCT conclue au sein de la sous-commission paritaire pour le **secteur socioculturel de la Communauté flamande** (SCP 329.01) permet à l'employeur et aux travailleurs d'affecter une partie de la prime de fin d'année à un plan vélo ([Sociare](#)).

Un nouvel accord a été conclu dans le **secteur des assurances** (CP 306), sans augmentation des chèques-repas. La question est renvoyée au niveau de l'entreprise. Le régime de fin de carrière à partir de 55 ans est garanti jusqu'en juin 2029 ([CSC/ACV](#) puls).

L'**aperçu** actualisé des accords sectoriels relatifs aux chèques-repas est disponible [ici](#).

### Concertation en entreprise

Quelque 25 délégués syndicaux du **Poetsbureau** ont manifesté le jeudi 26 février devant la cour du travail à Hasselt. L'employeur est assigné pour non-respect d'une augmentation salariale convenue dans une CCT sectorielle. Sa ligne de défense consiste à soutenir que la CCT sectorielle est contraire à la loi sur la norme salariale. Il y a deux ans, le tribunal du travail avait suivi le raisonnement de l'employeur ([HBVL](#)).

#### *Commentaire*

*La CCT sectorielle contestée, conclue au sein de la sous-commission paritaire autonome pour les titres-services, prévoit l'augmentation obligatoire du salaire horaire des travailleurs à temps partiel en cas de réduction du temps de travail (péréquation, dans le jargon), décidée au niveau de l'entreprise.*

*L'employeur refuse d'appliquer cette hausse salariale au motif que la CCT sectorielle contrevient à la loi sur la norme salariale. Dans un jugement, le tribunal du travail a estimé que cette clause était nulle. Les travailleurs et l'ONSS ont interjeté appel.*

*En réalité, il ne s'agit pas d'un conflit entre employeur et travailleurs, mais du procès d'un accord sectoriel. L'enjeu porte sur le caractère contraignant de la loi sur la norme salariale.*

*Ce litige confirme le droit démocratique des employeurs et des travailleurs de s'opposer à des CCT illégales. Il est rassurant que le pouvoir judiciaire contrôle le respect des lois*

*par les interlocuteurs sociaux au sein des commissions  
paritaires.*

## Services publics

La **CGSP Cheminots** a annoncé une nouvelle grève ferroviaire les 9, 10 et 11 mars, pour la défense des droits à pension, de la sécurité de l'emploi et du dialogue social. Une manifestation nationale est prévue à Bruxelles le 12 mars ; la CSC-Transcom ne participera donc pas à la grève ([VRT](#) et [RTBF](#)).

Le personnel de la **prison de Wortel** a fait grève le 4 mars, faute d'évolution de la situation à l'origine du mouvement en juillet dernier ([Nieuwsblad](#)).

## Europe

### Pays-Bas

Des **fonctionnaires fédéraux** ont cessé le travail le mardi 3 mars pour protester contre le gel des salaires (ligne zéro) ([Pitane](#)).

La FNV appelle les agents des **Douanes et de Rijkswaterstaat** à faire grève contre le projet visant à relever l'âge de l'AOW (pension de base) ([NT](#)).

### Allemagne

Dans le contexte des négociations collectives concernant 100.000 travailleurs de 150 **entreprises régionales de transport**, une grève d'avertissement a éclaté dans des villes telles que Berlin, Hambourg, Munich et Francfort. Le syndicat Ver.di revendique une réduction du temps de travail hebdomadaire, une modification du travail en équipes et des primes pour le travail de nuit et de week-end ([NDR](#)).



# Guide de la concertation sociale en entreprise

Manou DOUTREPONT

EDI  
PRO

## N° 2026/07 du 15/02/2026 au 24/02/2026

*Plaidoyer pour un débat nuancé sur l'indexation automatique des salaires et l'évolution maximale du coût salarial. Quels secteurs tardent à conclure un accord sur les chèques-repas ?*

### Belgique

#### Concertation interprofessionnelle

Le Conseil central de l'Économie (CCE) a publié un rapport intermédiaire sur l'évolution du coût salarial. Ce [rapport](#) macroéconomique compare les coûts salariaux du secteur privé en Belgique à ceux des pays voisins. Trois chiffres ont retenu l'attention des médias :

- En 2024, les coûts salariaux en Belgique étaient en moyenne supérieurs de 10,0 % à la moyenne des trois États membres de référence. Ce chiffre est connu comme le handicap « historique ».
- Le handicap « absolu » des coûts salariaux, c'est-à-dire le handicap corrigé du niveau de productivité, s'élève en moyenne à 2,7 %.
- Les coûts salariaux en Belgique, corrigés par la réduction des cotisations patronales et des subsides salariaux, ont progressé 3,5 % moins vite entre 1996 et 2024 que la moyenne des trois pays voisins.

#### Commentaire

*Il y en a pour tous les goûts. Tant les organisations patronales que les syndicats trouvent dans ce rapport des arguments pour plaider soit en faveur d'une nouvelle modération salariale, soit en faveur d'une marge pour des hausses salariales réelles. Chaque partie se positionne en vue des discussions que les partenaires sociaux devraient mener, à la demande du gouvernement, afin de proposer une alternative au système actuel de formation des salaires.*

*Cette polarisation, observée depuis des années, est précisément ce que le législateur voulait éviter en 1996. L'objectif était que les travaux chiffrés du CCE facilitent un consensus entre partenaires*

*sociaux autour de deux principes : la comparaison des coûts réels et la réduction du handicap de 10 % constaté en 1996 par des diminutions des charges salariales. La culture du conflit a cependant pris le dessus. La réforme de la loi sur la norme salariale n'a fait qu'accentuer la polarisation.*

*Il est frappant de constater que la plupart des prises de position se limitent à l'indexation automatique et à la norme salariale maximale, alors que la formation collective des salaires comporte bien d'autres dimensions, dont les quatre suivantes.*

*La première est la nécessité de repenser les critères de formation des salaires. Les définitions artificielles du handicap salarial historique et corrigé devraient céder la place aux coûts salariaux nominaux nets. Il convient en outre de prêter attention à d'autres critères tels que l'évolution des investissements et le taux d'emploi.*

*La deuxième concerne la centralisation prononcée. Une seule norme salariale domine l'ensemble du secteur privé, sans distinction. Le rôle des commissions paritaires se limite aux modalités, où elles font preuve d'une grande créativité pour souligner leur spécificité<sup>3</sup>. De rares observateurs plaident, à juste titre, pour une différenciation entre secteurs et entreprises. La prime pouvoir d'achat 2023-2024 fut un précurseur de cette idée, sans véritable suite. Cette piste ne pourra toutefois mûrir que si le paysage des commissions paritaires est redessiné et si l'évolution des coûts salariaux est suivie au niveau de clusters.*

*La troisième dimension concerne l'indexation automatique. Il est naturellement temps de parvenir à un consensus sur le maintien ou non de ce mécanisme unique. Ce système est difficilement conciliable avec la liberté de négocier des augmentations salariales réelles. Leur coexistence appelle une intervention des pouvoirs publics. Sans anticiper de conclusion, nous plaillons pour un débat nuancé. Si la « compensation automatique des prix », comme disent nos voisins du Nord, est maintenue, quel en est alors l'objectif ? Préserver le pouvoir d'achat (et la capacité d'épargne des revenus plus élevés) ou garantir un revenu du travail décent ? Certains exemples invitent à la réflexion. Exemple 1 : l'indexation forfaitaire (en montants et non en pourcentages) sous Martens constituait une protection contre la pauvreté.*

---

<sup>3</sup> Cette créativité est clairement visible dans le [tableau](#) (uniquement en néerlandais) présentant le résultat des négociations sectorielles sur les chèques-repas.

*Exemple 2 : dans certains secteurs, l'indexation ne s'applique qu'aux employés « barémisés », c'est-à-dire ceux dont la fonction est décrite dans la classification sectorielle. Les employés non barémisés, généralement appelés cadres, n'ont pas droit, selon la CCT<sup>4</sup>, à l'indexation automatique de leur salaire. Exemple 3 : l'indexation plafonnée prévue au-delà d'un certain montant pourrait être améliorée. Chaque option a des conséquences sur la composition du panier de l'index.*

*La quatrième dimension est la nécessité de créer un espace adéquat au niveau des entreprises. La prime pouvoir d'achat (à nouveau) était une technique de partage des bénéfices et pourrait bien fonctionner si les critères étaient définis au niveau national. Les bonus non récurrents (CCT n° 90) peuvent être renforcés en tant qu'outil efficace d'incitation. L'idée de la participation aux bénéfices est excellente, pour autant que la législation soit assouplie.*

*En l'absence de nuance et de vision globale, le fossé entre les acteurs demeure trop profond. Il est inévitable que le monde politique se prépare à combler le vide que laisseront les partenaires sociaux s'ils ne parviennent pas, dans les dix mois, à un accord sur un nouveau système de formation collective des salaires.*

*Les lecteurs peuvent considérer ce commentaire comme un plaidoyer en faveur d'une véritable concertation tripartite. Par le passé, une telle concertation portait un nom : la conférence sur l'emploi.*

## **Concertation sectorielle**

Le lecteur trouvera [ici](#) un aperçu (en néerlandais) actualisé des accords sectoriels 2025-2026 et des modalités relatives aux chèques-repas.

Les négociations dans le secteur des taxis (CP 140.02) n'ont pas abouti à un accord. ([CGSLB](#))

À notre connaissance, les accords 2025-2026 se font toujours attendre dans plusieurs branches importantes. C'est le cas de la distribution (CP 201, CP 202, SCP 202.01, CP 311, CP 312), du secteur

---

<sup>4</sup> En pratique, les employeurs indexent souvent (ou est-ce la plupart du temps ?) les salaires des cadres afin de maintenir l'écart salarial.

des assurances (CP 306) et des secteurs subsidiés tels que le secteur socioculturel (CP 329) et les soins de santé (CP 330).

### Services publics

Les syndicats de De Lijn soumettent un avis de grève pour neuf jours d'action en mars et avril, répartis à travers toute la Flandre. La raison en est les économies supplémentaires réalisées par la société de transport public que le gouvernement flamand a annoncées fin janvier. ([DS](#))

### Concertation d'entreprise

Les travailleurs de **bpost à Philippeville** sont en grève depuis le lundi 9 février. Ils protestent contre la charge de travail et dénoncent le manque de service aux clients. ([RTBF](#) et [Sudinfo](#))

Chez le fabricant de chips **Roger&Roger** à Mouscron, producteur notamment des chips Crocky, une grève a éclaté pour protester contre des décisions de la direction. ([Boerenbusiness](#))

### Il y a soixante ans

À la **FN de Herstal**, une grève spontanée a éclaté le 16 février 1966 : 3.000 ouvrières, effectuant exactement le même travail que les hommes dans le même hall de montage, étaient rémunérées 25 % de moins que les hommes. La grève des femmes a duré neuf semaines et s'est étendue au secteur métallurgique. Des hommes se sont retrouvés au chômage en raison des perturbations de la production. Le conflit s'est conclu par un accord négocié exclusivement par des hommes. ([Wikipedia](#))<sup>5</sup>

## Europe

### Pays-Bas

La **moyenne des accords salariaux** en janvier 2026 s'élevait à 3,2 %, un niveau inférieur à la moyenne de 2025 mais supérieur à l'inflation. ([AWVN](#))

### Allemagne

---

<sup>5</sup> Dès 1909, 20.000 femmes de l'industrie textile à New York se sont battues pour l'égalité des droits. ([Wikipedia](#))

Pour s'imprégner de l'atmosphère d'une grève de femmes, les cinéphiles peuvent se tourner vers *Made in Dagenham*, le film emblématique consacré à la grève des ouvrières machinistes de Ford à Dagenham (Royaume-Uni) en 1968 pour l'égalité salariale. ([Wikipedia](#))

Des tensions apparaissent chez **Tesla**. Il y a deux semaines, l'employeur a assigné en justice un membre syndical (voir Actua 2026/06). La semaine dernière, le syndicat IG Metall a porté plainte contre le directeur de l'usine pour diffamation. ([Teslarati](#))

### Espagne

Dans toute l'Espagne, les **médecins** ont cessé le travail pour protester contre la nouvelle proposition relative à l' « Estatuto Marco », la loi qui régit leurs conditions de travail. Les actions provoquent d'importantes perturbations dans les hôpitaux et centres de santé. Plusieurs semaines de grève ont déjà été annoncées : du 16 au 20 mars, du 27 au 30 avril, du 18 au 22 mai et du 15 au 19 juin. ([Spanje vandaag](#))

### Ailleurs dans le monde

#### États-Unis

La **grève des infirmières à New York** (voir Actua de la semaine dernière) pourrait être sur le point de se terminer. Le syndicat et la direction du réseau hospitalier NewYork-Presbyterian ont conclu un accord de principe apportant des solutions au problème de sous-effectif. ([NYSNA](#))

#### Argentine

Le jeudi 19 février, une grève générale de 24 heures a été organisée contre les réformes sociales du président Milei- la quatrième depuis son entrée en fonction. ([Uitpers](#))

*Commentaire*

*Encore un exemple - lointain cette fois - d'une grève nationale contre des mesures d'austérité décidées par le pouvoir politique.*

## N° 2026/06 du 09/02/2026 au 14/02/2026

*La palette colorée des accords sectoriels sur les bons repas. Grève à cause de visiteurs indésirables. Les Jeux Olympiques comme raison d'interdiction des grèves. Troubles sociaux dans les hôpitaux américains.*

## Belgique

### Concertation interprofessionnelle

Les organisations syndicales ont à nouveau mené des **actions dans les provinces** contre la politique de dégradation sociale du gouvernement (ensemble des media).

### Concertation sectorielle

Échec des négociations dans la commission paritaire pour **l'industrie céramique** ( pc 113 avec 865 ouvriers) . Les syndicats ont introduit un préavis de grève ([RTBE](#)).

Les partenaires sociaux du **secteur des non ferreux** (CP 105 et 224) ont conclu un [accord 2025-2026](#) qui prévoit notamment une augmentation de l'intervention patronale dans les chèques repas de 2 € .

Qui s'intéresse aux **résultats des négociations sectorielles 2025-2026** peut cliquer sur

<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:49124e32-b3f8-4bca-8f9d-0e1c5825ee96>.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Uniquement en néerlandais

## Commentaire

A l'heure actuelle, à notre connaissance, il y aurait une quarantaine d'accords. Donc en attente du résultat des négociations dans de nombreuses commissions paritaires, dont celles de la distribution (CP 202, 311, 312). Ce qui frappe c'est qu'il y a de grandes disparités en ce qui concerne les chèques repas.

### Un aperçu

- Dans quelques grands secteurs les négociations ont été rompues sans accord. Exemple : le métal CP 111 et 209 et l'Horeca CP302
- Quelques fois les partenaires sociaux ont conclu un accord sans disposition sur les chèques repas (CP 200).
- L'augmentation du montant des chèques repas peut suivant la tradition être limitée aux ouvriers et employés barémisés. Exemple les CP 116 et 117 de la chimie et les CP 120 et 214 du textile.
- Dans la plupart des cas l'augmentation maximale de 2 € est octroyée. Mais dans certains accords l'augmentation se chiffre à 1€ ou 1,5€. Exemple le commerce alimentaire (CP 119). Un secteur dépasse le maximum : CP 132 (travaux techniques agricoles et horticoles).
- Parfois une partie de l'augmentation des chèques est accordée au niveau du secteur et la partie restante est renvoyée comme possibilité à la concertation en entreprise. Exemple les CP 118 et 220 de l'industrie alimentaire.
- Il est rare qu'un accord en CP prévoit d'échanger les écochèques pour des chèques repas (PC 124 de la construction).
- Il se peut que dans certains secteurs l'augmentation s'applique aussi bien au niveau du minimum sectoriel qu'au niveau du montant déjà supérieur appliqué dans l'entreprise. Exemple CP 110 entretien des textiles. Dans d'autres secteurs l'accord se limite au minimum sectoriel. Exemple CP 114 les briqueteries.

## Concertation en entreprise

La négociation au niveau de l'entreprise **Arcelor-Mittal** ayant échoué une centaine des membres du personnel a arrêté le travail, sans respect de la procédure de préavis. ([VRT](#))

Des travailleurs de la **FN à Herstal** ont fait la grève pendant deux jours à l'occasion de la visite de l'entreprise d'un officier de l'armée Israélienne. ([RTBF](#))

### Commentaire

*Est-ce que cette action tombe sous le droit de grève ? Ce droit est limité à l'arrêt du travail pour la défense des intérêts des travailleurs. Même interprété de manière large, le motif de grève pose question.*

## L' Europe

### Les Pays-Bas

Lors de la réunion de réseautage sur l'approche sectorielle de la protection sociale les organisations d'employeurs et de travailleurs de 10 secteurs se sont accordés pour concrétiser des étapes successives pour améliorer la **protection sociale** et prévenir le harcèlement sexuel sur les lieux du travail. ([AWVN](#))

### Commentaire

*La protection sociale comprend la culture du respect, de la confiance et de l'ouverture. Cette initiative multisectorielle est à comparer aux travaux du Conseil National du Travail, qui part d'un autre angle d'attaque. A titre d'exemple : l'avis 1808 sur l'absence de harcèlement au travail et la recommandation 30 sur la prévention du burnout.*

## Allemagne

Un accord a été conclu pour augmenter les salaires des travailleurs des **états régionaux Allemands** de 5,8 %. La paix sociale est rétablie. ([ZDFHeute](#)-cf. aussi Actua n° 2026/02.

**Tesla** a assigné un membre du syndicat en justice parce qu'il aurait en secret enregistré une réunion d'un organe de concertation. ([Reuters](#))

## Espagne

Les syndicats des **chemins de fer** avaient l'intention de faire grève pendant 3 jours. Après avoir conclu un accord qualifié d'historique sur les mesures de sécurité aux chemins de fer deux syndicats ont arrêté les actions tandis que deux autres ont continué à faire grève. ([RTBF](#))

## Aviation

Jeudi 11 février pilotes et personnel de cabine de la **Lufthansa** ont fait grève . En fait il s'agit de deux disputes parallèles. Les pilotes demandent de meilleures conditions de pension , avec arrière fond la suppression de 4000 emplois d'ici 2030. Le personnel de cabine demande un plan social lors de la restructuration de la filiale CityLine. ([Airways](#))

Le **gouvernement Italien** avait interdit au personnel de l'aviation de faire grève le 16 février et 7 mars pour raison des jeux olympiques d'hiver . Les syndicats mettent en cause cette décision ([Luchtvaartnieuws](#))

## Ailleurs dans le monde

### États Unis

La grève du personnel soignant dans les **hôpitaux privés à New York** qui concerne 15000 soignants avait commencé le 12 janvier. Motifs : la charge du travail, meilleures conditions de travail et salaires plus élevés . Les hôpitaux ont utilisé des soignants temporaires. L'État de New York a pris de mesures d'urgence. Après un mois les grévistes ont obtenu un accord avec une augmentation de 12 % sur 3 ans et ce dans deux hôpitaux (10 500 travailleurs). Ce conflit à New York n'est pas le seul cas de problèmes dans les hôpitaux. Ailleurs aux États Unis il y a encore des grèves du personnel soignant, comme par exemple en Californie et à Hawaï chez Kaiser Permanente (31 000 travailleurs) et dans les hôpitaux de Floride et de l' Oregon. ([ChatGPT](#))

## N° 2026/05 du 31/01/2026 au 8/02/2026

*Test de résistance pour la loi sur la norme salariale. Les syndicats maintiennent la pression dans la contestation de la politique sociale du gouvernement. Un accord 2025-2026 en commission paritaire de la logistique. Négociations rompues dans l'Horeca. Une nouvelle fédération patronale pour les titres-services. Le Conseil d'État rappelle les syndicats ferroviaires à l'ordre.*

### Belgique

#### Norme salariale

Constat. Plusieurs accords sociaux 2025-2026 prévoient de nouveaux avantages en dehors des augmentations de salaires bruts, ce qui entraîne une hausse du coût salarial. C'est le cas dans des accords sectoriels et ce phénomène commence à apparaître dans des accords d'entreprise.

##### *Commentaire*

*Cette tendance a deux conséquences.*

*Elle place le SPF Emploi face à un choix stratégique quant au contrôle du respect de la loi sur la norme salariale. Le contrôle exercé lors de la déclaration de force obligatoire des accords sectoriels est purement formaliste. L'inspection ne se sent pas appelée à intervenir dans les accords locaux. Il ne s'agit plus d'une simple omission anodine. Faut-il une intervention du pouvoir judiciaire, à l'instar du tribunal du travail de Hasselt qui, à notre connaissance, est le seul à être intervenu pour annuler une clause sectorielle sur la base de la loi sur la norme salariale.*

*L'absence de contrôle direct de la norme salariale aux niveaux sectoriel et local est compensée, avec retard toutefois, au niveau interprofessionnel. Début 2027, le Conseil central de l'économie comparera les coûts salariaux, notamment la somme de tous les accords salariaux, au niveau interprofessionnel. Tous les dépassements spécifiques en 2025-2026 réduiront la norme salariale générale pour 2027-2028.*

#### Concertation interprofessionnelle

Les syndicats interprofessionnels prévoient des actions provinciales au cours du mois de février et une **nouvelle manifestation nationale le 12 mars** contre les mesures gouvernementales.

Au Conseil national du travail, la [CCT n°184](#) a été conclue. Elle règle la conversion de l'**indice des prix** à la consommation avec une base 2013 = 100 vers le nouvel indice avec une base 2025 = 100. Cette conversion se fait en multipliant les indices santé avec une base 2013 par 0,7376.

Le Conseil national du travail a également actualisé les **montants CCT** figurant dans les différentes CCT interprofessionnelles (par exemple le revenu mensuel minimum moyen garanti). Les montants forfaitaires de l'intervention patronale dans les frais de déplacement domicile-travail en transports publics ont aussi été adaptés, compte tenu de la nouvelle structure tarifaire ([CNT](#)).

#### Concertation sectorielle

Accord sectoriel dans la **logistique** (commission paritaire 226) prévoyant une augmentation des chèques-repas de deux fois 1 euro, des adaptations des interventions en matière de mobilité, des dispositions relatives au crédit-temps et aux fins de carrière, l'élargissement des possibilités de convertir la prime de fin d'année en autres avantages, ainsi que d'autres mesures spécifiques ([Acerta](#)).

En commission paritaire 302 pour l'**Horeca**, aucun accord sectoriel n'a été conclu ([Horval](#)).

Les employeurs du secteur des titres-services ont créé une nouvelle fédération patronale. Jusqu'à présent, le secteur était représenté par Federgon ([Federgon](#)).

#### *Commentaire*

*Le système des titres-services était à l'origine surtout perçu comme un instrument du marché du travail et de lutte contre le travail au noir, et non comme une branche du nettoyage. Les employeurs avaient trouvé refuge chez Federgon, la fédération des intermédiaires privés du marché du travail et des prestataires de services RH (B2B). Le secteur des titres-services était devenu une sous-commission de l'intérim (CP 322.01). Aujourd'hui, cette logique s'est perdue. La branche des titres-services relève des services aux particuliers (B2C), avec ses propres caractéristiques (notamment les subventions régionales) et ses besoins spécifiques. De plus, le secteur est important : 1.200 entreprises emploient ensemble 150.000 travailleurs. L'autonomisation de l'organisation patronale est donc logique. L'élévation de la sous-commission paritaire au rang de commission paritaire constituerait la reconnaissance d'un secteur arrivé à maturité.*

#### Services publics

Nouvel épisode dans le conflit aux **chemins de fer**. HR Rail a refusé de reconnaître le préavis de grève de trois jours prévu les 5, 10 et 12 février, au motif que les syndicats n'avaient pas respecté la procédure. Les syndicats ont introduit un recours contre cette décision devant le Conseil d'État, qui l'a rejeté, estimant que l'urgence n'était pas démontrée et que le risque de sanction n'était pas suffisamment motivé (presse quotidienne du 4/02).

#### *Commentaire*

*Ce conflit juridique est intéressant mais peu pertinent pour le secteur privé belge. Le refus d'un employeur de reconnaître une grève de cheminots est une exception dans le droit de grève belge. Il trouve son origine dans des sources juridiques qui ne s'appliquent pas aux secteurs privés.*

*Il est toutefois frappant que le Conseil d'État fasse la leçon aux syndicats. La procédure d'extrême urgence visant à annuler la décision de la direction est jugée irrecevable parce que les requérants, à savoir les syndicats, n'établissent pas suffisamment l'urgence. C'est le même argument que les tribunaux invoquent pour rejeter les procédures en référé intentées par les employeurs contre les piquets de grève bloquants.*

Malgré un accord entre la direction et les syndicats de la **TEC** visant à poursuivre les négociations ([RTBF](#)), le mouvement de grève se poursuit. Seule la province de Luxembourg est quasiment épargnée. Les grévistes protestent contre les mesures d'économies que le gouvernement wallon souhaite imposer ([RTBF](#)).

#### *Commentaire*

*La concertation à la TEC va-t-elle suivre le même chemin que celle des chemins de fer ? Un fossé est-il en train de se creuser ici aussi entre les dirigeants syndicaux et leur base ?*

La journée d'action de la CGSP à **De Lijn** le 5 février en Flandre orientale et occidentale contre la politique gouvernementale est suivie le 10 février dans la province d'Anvers ([Redactie24](#)).

### Concertation en entreprise

Après trois jours de grève, un accord social a été conclu chez **CNH Zedelgem** (machines agricoles). Les chèques-repas sont augmentés et les travailleurs obtiennent un jour de congé supplémentaire ([Focus](#) et [HLN](#)).

#### *Commentaire*

*Cet accord d'entreprise est intervenu après l'échec des négociations sectorielles dans la métallurgie (CP 111 et 209). Si cet accord annonce une vague d'accords locaux, les inégalités salariales entre grandes et petites entreprises risquent de s'accroître.*

## Europe

### Allemagne

Les navetteurs ont grelotté le 2 février lors d'une « warning strike » qui a paralysé les **bus et trams** (environ 150 entreprises dans 15 des 16 Länder) dans la plupart des villes, après la rupture des négociations la semaine précédente. Un nouveau cycle de négociations pour le secteur public est prévu les 11 et 12 février ([Ver.di](#)).

### Espagne

Des accidents ferroviaires mortels, des pannes persistantes et d'importants retards ont poussé les syndicats ferroviaires à déclencher une grève de trois jours ([The Militant](#)).

### Finlande

Toujours pas d'accord social dans le **secteur privé des soins de santé**, où les syndicats réclament un alignement des salaires sur ceux du secteur public. La charge de travail élevée est également dénoncée. L'intervention du médiateur national n'ayant pas abouti, le risque de grève est bien réel ([Helsinki Times](#)).

### Royaume-Uni

Des nouvelles de la grève des éboueurs de **Birmingham**, qui dure depuis déjà 14 mois. Le City Council s'est adressé à la Haute Cour afin d'obtenir une interdiction des actions de protestation susceptibles de bloquer les dépôts de déchets ([Labour Outlook](#)). Excédés, des citoyens ont intenté une action en justice contre le conseil communal ([MSN](#)).

À **Manchester**, les organisateurs de l'événement Pride ont conclu un accord avec le syndicat concernant la rémunération et les conditions de travail des artistes lors de l'événement prévu fin août ([Third Sector](#)).

## Ailleurs dans le monde

### États-Unis

Le 6 février dernier, un accord a été conclu chez **Marathon Petroleum**, qui servira probablement de modèle pour les quelque 30.000 travailleurs des secteurs du pétrole et de la chimie. Il porte sur quatre

ans et prévoit une augmentation salariale de 15 % ainsi qu'une prime unique de 2.500 dollars (Reuters).

## ° 2026/04 du 23/01/2026 au 30/01/2026

*Le conflit aux chemins de fer domine l'actualité sociale en Belgique. Les négociations sectorielles au sein des commissions paritaires de la métallurgie ont échoué.*

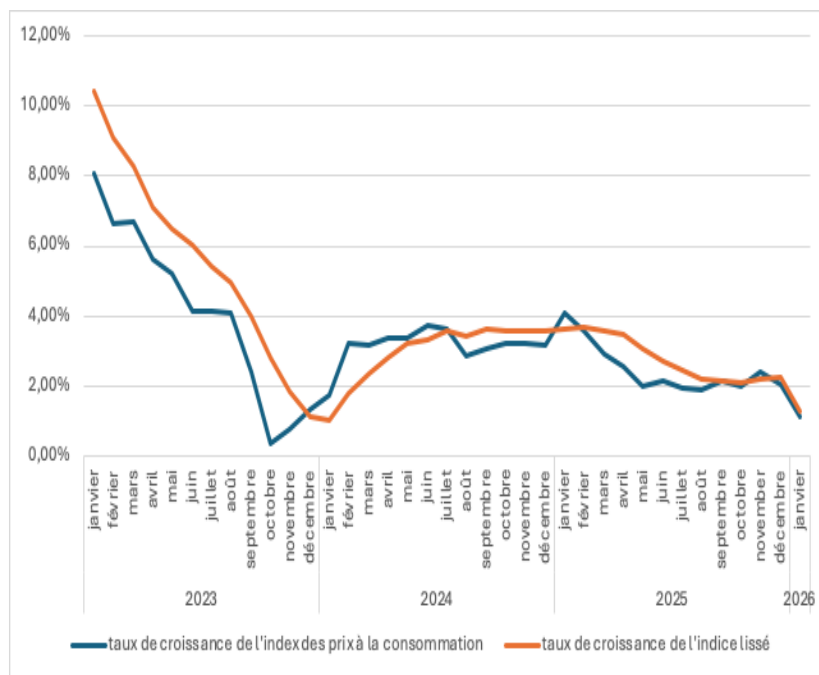
### Belgique

Revue de presse des accords collectifs et des conflits sociaux ouverts.

#### Inflation

EVOLUTION	Déc '25		Jan '26
Inflation	2,06%	↘	1,10%
Indice santé	2,21%	↘	1,37%
Indice santé lissé	2,23%	↘	1,30%

(Statbel)



#### Concertation sectorielle

Les acteurs des commissions paritaires 111 et 209 (ouvriers et employés du **secteur de la métallurgie**) se sont séparés sans accord. La rupture est sans précédent. La concertation se déplace désormais vers

les entreprises, dans le cadre de la norme salariale. Des conflits ouverts sont prévisibles, couverts par le préavis de grève déposé par les syndicats il y a quelques semaines. ([Agoria](#))

Un préaccord a été conclu au sein de la commission paritaire du **secteur sidérurgique (CP 104)**. (aucune information complémentaire disponible)

Un [protocole d'accord](#) a également été signé dans la sous-commission paritaire pour le secteur de l'aviation (SCP 315.01). Il prévoit une augmentation de la valeur faciale des chèques-repas, de 6 euros à 7,50 euros.

## Services publics

La grève de cinq jours aux **chemins de fer** constitue un succès relatif. Un cinquième du personnel est en grève, compliquant la vie de 900.000 voyageurs quotidiens. Le quatrième jour de la grève, les syndicats ont déposé un nouveau préavis, cette fois pour trois jours, les 5, 10 et 12 février. HR Rail refuse de reconnaître ce préavis, estimant que les syndicats n'ont pas respecté la procédure. La CEO Sophie Dutordoir estime que les syndicats ont franchi une ligne rouge et que les actions ne sont plus raisonnables. Parallèlement, elle propose aux syndicats d'ouvrir des négociations sur l'avenir- comprenez la privatisation- de la SNCB. Les syndicats introduisent un recours devant le Conseil d'État contre cette décision et suspendent la concertation. Dans le même temps, Sophie Dutordoir appelle les syndicats à négocier un grand pacte social destiné à sécuriser l'avenir de la SNCB sur le marché libéralisé à partir de 2032. (tous médias)

### *Commentaire*

*Le prix de la résistance à la privatisation, dans un contexte de moindre pouvoir juridique des syndicats : 6.000 grévistes rendent pendant plusieurs jours la vie difficile à 900.000 voyageurs, afin de préserver des avantages financés par 7,2 millions de contribuables.*

*La capacité de mobilisation des syndicats est désormais visible. Si un cheminot sur cinq participe aujourd'hui à la grève tournante, combien seront-ils en février ? Les syndicats pourraient être confrontés à une fatigue croissante face aux grèves. Le fait que quatre travailleurs sur cinq ne suivent pas le mot d'ordre syndical constitue une fenêtre d'opportunité pour la direction afin de créer, sur le terrain, un soutien au changement sans les syndicats.*

*La procédure de grève est en jeu. Aux chemins de fer, la règle veut que les grévistes s'exposent à des sanctions disciplinaires si le préavis n'est pas reconnu. Le Conseil d'État devra examiner la procédure et la proportionnalité des actions au regard des principes généraux du droit de grève, en général, et de celui des fonctionnaires, en particulier.<sup>7</sup>*

*Le conflit s'est tellement envenimé que toute concertation semble désormais impossible. « Les actions ne sont plus proportionnées », « rupture définitive de confiance » : des mots lourds de sens, porteurs de menaces de recours juridiques et d'un affrontement des rapports de force. Les syndicats désertent également les instances de concertation. Tous les leviers du compromis sont épuisés. Le gouvernement a déjà tranché. La justice va désormais intervenir. Une décision produira des gagnants et des perdants, avec des risques pour chaque partie. Le verdict*

---

<sup>7</sup> L'Organisation internationale du Travail estime que la limitation du droit de grève est acceptable pour les fonctionnaires qui agissent en tant qu'autorité publique ou qui sont employés dans un service essentiel au sens strict du terme. ([Compilation des décisions du Comité de la liberté syndicale](#), notamment n<sup>os</sup> 779, 816 et 817)

*modifiera durablement les relations entre les acteurs, tout comme les équilibres de pouvoir internes à chaque organisation - sauf si les syndicats acceptent l'offre de Sophie Dutordoir afin d'éviter le risque d'un arrêt du Conseil d'État qui leur serait défavorable.*

La CGSP Enseignement annonce une grève dans les **écoles en Flandre orientale** le 8 février et à **Anvers** le 10 février. Les enseignants entendent ainsi protester contre la réforme des pensions et l'intervention sur l'indexation automatique des salaires et traitements. ([HLN](#))

Les **transports régionaux (TEC) de Liège, du Brabant wallon et du Hainaut** sont en grève depuis le lundi 26 janvier. L'action se poursuivra encore durant la semaine du 2 février. Les syndicats s'opposent aux mesures d'économies du gouvernement wallon. ([RTBF](#))

*Commentaire*

*Un nouveau conflit ouvert entre démocratie politique et démocratie sociale, entre un groupe de travailleurs en position de monopole défendant ses intérêts et l'ensemble des contribuables.*

## Licenciements collectifs

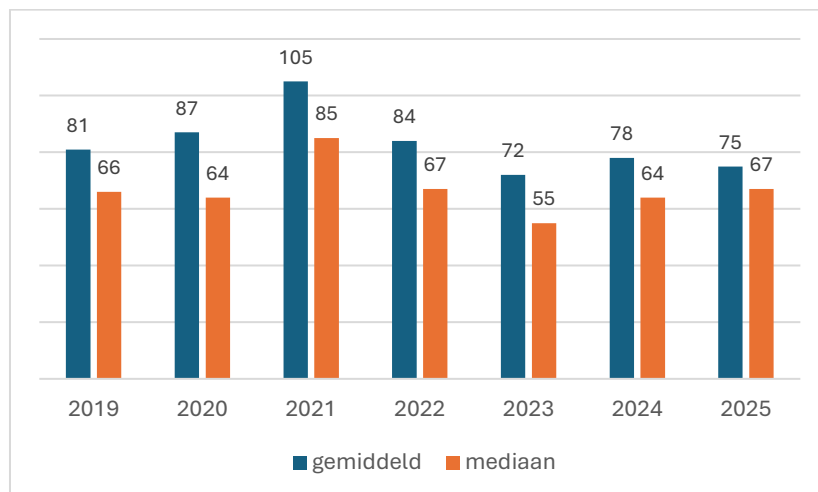


Figure 1. Durée moyenne et médiane de la procédure d'information et de consultation ([SPF Emploi](#))

## Europe

### France

Le conflit social au musée du **Louvre** continue de s'enliser. Le lundi 26 janvier, le musée a dû fermer ses portes pour la quatrième fois en raison d'une grève du personnel. ([Le Monde](#))

Le ministre des Transports, Philippe Tabarot, a déposé à l'Assemblée un projet de loi visant à

restreindre l'exercice du **droit de grève** durant les jours fériés, les périodes de vacances, les sessions d'examens et les élections. ([Le Monde](#))

## Pays-Bas

Au niveau sectoriel, des CCT ont été conclues dans les secteurs des **pompes funèbres** et du **commerce de gros technique**. ([AWVN](#))

## Autriche

Dans sept **hôpitaux** confessionnels de Haute-Autriche, une grève a éclaté afin de renforcer les négociations en vue de meilleures conditions de travail. ([Vol.At](#))

## Ailleurs dans le monde

### Turquie

Des mois de négociations dans l'**industrie métallurgique** turque ont débouché sur une augmentation salariale moyenne de 31,15 % au cours des

six premiers mois et de 47,81 % sur la première année de la convention 2025-2027. ([IndustriAll](#))

### Australie

Microsoft et la confédération syndicale ACTU ont signé un accord visant à placer la participation et les compétences des travailleurs au cœur de la transformation liée à l'intelligence artificielle en Australie. ([Microsoft](#))

## N° 2026/03 du 16/01/2026 au 22/01/2026

*Une CCT 2025-2026 pour les ouvriers de la construction et pour les ouvriers et employés de l'industrie textile. Un accord 2026-2029 pour le personnel des prisons. Un préaccord 2026-2028 pour les travailleurs d'Ivago. Le chômage économique comme déconnexion.*

## Belgique

**Revue de presse des accords collectifs et des conflits sociaux ouverts.**

### Concertation sectorielle

Un accord sectoriel 2025-2026 pour l'**industrie textile** (12.000 travailleurs) prévoit une réduction de la cotisation au fonds social, une hausse des chèques-repas (+ 2 euros), une amélioration du complément en cas de chômage temporaire, une indemnité vélo revalorisée et une intervention dans les frais de garde d'enfants, une trajectoire de croissance de la pension complémentaire sectorielle de 1 % à 3 % d'ici 2035 (la prime augmentera de 0,5 % tous les deux ans), ainsi que des emplois fin de carrière jusqu'au 31/12/2027. ([CGSLB](#))

*Commentaire*

*Le plan décennal visant à porter la prime de pension complémentaire sectorielle à 3 % à dates fixes force le respect.*

Les négociations au sein de la commission paritaire des **technologies orthopédiques** (CP 340) (2.400 travailleurs) se sont conclues par un constat de non-accord. (info propre)

Les négociateurs du secteur de la **construction** se sont mis d'accord sur un projet d'accord. À partir du 1<sup>er</sup> avril, tous les employeurs accorderont des chèques-repas. Cela commence par une contribution de l'employeur de 1,50 euro et sera porté à 2 euros au cours de l'année 2026. Les flexi-jobs sont autorisés et les coûts sectoriels en cas d'embauche de nouveaux travailleurs sont réduits. De plus, des accords sont prévus concernant la formation, la sécurité, le bien-être et le travail des étudiants. ([Bouwunie](#))

## Services publics

**Administration pénitentiaire.** Salaires plus élevés, recrutement plus rapide du personnel, meilleure formation, garantie de sécurité : tels sont les ingrédients de l'accord social 2026-2029 conclu entre les syndicats du secteur et les représentants des cabinets de la Fonction publique et des Finances. ([Nieuwsblad](#) et [RTBF](#))

### *Commentaire*

*Il s'agit, dit-on, d'un accord équilibré. Entre-temps, le cabinet restreint n'est pas parvenu à trouver un accord pour résoudre la surpopulation carcérale. Reste à voir si, dans ces conditions, l'accord social suffira à maintenir la paix sociale.*

La fin du conflit social chez **Ivago** est en vue (voir l'aperçu hebdomadaire de la semaine dernière). Vendredi matin 23 janvier, les organisations syndicales, le président et la direction présenteront conjointement le projet d'accord 2026-2028 aux travailleurs. ([VRT](#))

La 28<sup>e</sup> journée de grève à la **SNCB** en un peu plus d'un an contre les économies, la suppression des nominations statutaires et la réforme des pensions est jugée excessive. Le ministre de la Mobilité, Jean-Luc Crucke, constate la base a rejeté par deux fois une préaccord et trace une ligne rouge. Le gouvernement ne cédera pas malgré la grève du front commun du 26 au 30 janvier. Elle souhaite créer un « comité d'escalade » qui permettrait aux présidents de la SNCB, d'Infrabel et de HR Rail de prendre des décisions si les négociations sont bloquées au sein du comité mixte national.

Il souhaite instaurer un « comité d'escalade » afin de pouvoir imposer des décisions lorsque les négociations bloquent des réformes jugées nécessaires. ([DS](#) et [RTL](#))

### *Commentaire*

*La concertation sociale au sein des chemins de fer est mise en question.*

*Le ministre remet en cause la légitimité des négociateurs syndicaux. Les leaders syndicaux n'ont d'autre choix que la fuite en avant et de confronter leurs membres à ses propres décisions.*

*À ce stade, toute concession serait perçue comme un aveu de faiblesse par chaque partie. Les compromis cèdent la place à un rapport de force brutal. Il s'agit d'un affrontement : l'un perdra, l'autre gagnera, mais avec des dégâts collatéraux.*

*Ce conflit illustre aussi parfaitement comment la concertation sur les salaires et les conditions de travail (au sens large) peut basculer vers une remise en question du modèle de concertation sociale lui-même. Les négociations sur le fond débouchent sur une réforme des règles du jeu. Une spirale de conflits persistants renforce le modèle conflictuel, poussant l'une ou l'autre partie à vouloir institutionnaliser de*

nouvelles règles. En 2017, cela avait conduit à la réforme « douce » du droit de grève dans les chemins de fer<sup>8</sup>. En 2023, la décision unilatérale de Delhaize de franchiser tous ses magasins avait amené les syndicats à exiger leur accord pour de telles opérations. Aujourd'hui encore, le modèle de concertation au sein des chemins de fer est mis en balance. Le tout pourra lancer la théorie de l'abus de droit de grève (comme aux Pays-Bas).

Les travailleurs du **TEC** se mettront eux aussi en grève du 26 au 30 janvier contre les mesures d'économie du gouvernement wallon. Les syndicats ont déposé un préavis de grève à durée indéterminée. ([RTL](#))

*Commentaire*

*Un préavis de grève à durée indéfinie tourne en dérision les règles implicites du préavis de grève et constitue un blanc-seing, sans limite de temps, pour des grèves sauvages.*

## Écoles

Des **élèves** « font grève » contre les projets de la ministre flamande de l'Enseignement Zuhair Demir (tous les médias flamands)

*Commentaire*

*Les élèves devraient abandonner l'idée romantique de la grève. Ils peuvent défier l'autorité des enseignants et des parents, et refuser de faire ce qui est attendu d'eux, à savoir être en classe et apprendre. Mais il ne s'agit pas d'une grève. Leur action collective peut avoir une valeur éducative élevée, mais elle ne constitue pas un droit. Peu de parents, cependant, retiendront avec le sourire l'argent de poche d'une journée. Il s'agit d'un absentéisme collectif organisé qui ne met personne sous pression, sinon eux-mêmes, car une absence injustifiée ne rendra pas les questions d'examen plus faciles.*

## Concertation en entreprise

L'annonce de la fermeture du site de **Steinzeug-Keramo** (production de conduites en céramique à Hasselt) a conduit les travailleurs à cesser le travail. La direction a alors décidé de placer les ouvriers en chômage économique, estimant qu'il était « émotionnellement trop lourd de continuer à travailler dans ces conditions incertaines ». ([VRT](#))

*Commentaire*

*Instaurer du chômage économique pour raisons émotionnelles pourrait être apparenté à une déconnexion aux frais de la sécurité sociale.*

## Délégation syndicale et candidats à l'emploi

Le 13 janvier 2026, un dirigeant syndical a été nommé premier [UGent@Work Arbeidsmarkttopper](#). Son mérite, selon les promoteurs de l'initiative, est d'inciter les délégués syndicaux en entreprise à mettre en relation des demandeurs d'emploi (affiliés) avec des offres d'emploi. Dans les entreprises où le syndicat est présent, le délégué informe le responsable RH des points forts du candidat.<sup>9</sup>

*Commentaire*

*Les économistes du marché du travail peuvent y voir une initiative innovante, mais les experts en relations de travail s'étonnent : l'idée n'est rien de plus qu'une étape supplémentaire dans la prestation*

---

<sup>8</sup> Loi relative à la continuité du service de transport ferroviaire de voyageurs en cas de grève, qui oblige les agents ferroviaires exerçant des fonctions essentielles à déclarer, au plus tard trois jours avant chaque journée de grève, s'ils y participeront.

<sup>9</sup> <https://www.ugentatwork.be/nl/andere-werkzaamheden/ugentwork-arbeidsmarkttopper>

*de services – ou faut-il parler de clientélisme – qui caractérise les syndicats belges. Leur positionnement comme coachs de carrière s’inscrit dans la diversification de l’action syndicale. Mais franchir le pas de la médiation auprès de l’employeur va trop loin. Cela ne fait pas partie des missions reconnues et convenues des délégués syndicaux au niveau de l’entreprise. Cela peut conduire à une concurrence entre syndicats et dériver vers un système de closed shop<sup>10</sup>.*

## Europe

Aperçu, par pays, des accords et conflits ouverts ayant un impact.

### Pays-Bas

***Driekwartdwingend recht***. De quoi s’agit-il ? Le terme désigne des lois qui permettent de déroger à une règle générale par CCT. En Belgique, le phénomène est connu sous le nom de *flexibilité conventionnelle*. On pense aux horaires atypiques (dérogation à l’interdiction du travail de nuit, par exemple), à l’abaissement de l’âge requis pour les emplois de fin de carrière (CCT n° 182, par exemple) et à la prime non récurrente (CCT 90) (dérogation à la rémunération soumise aux cotisations de sécurité sociale, par exemple). ([AWVN](#)) Effectivement, le vocabulaire néerlandais ne doit pas être sous-estimé.

### Italie

Le pays se prépare à une grève de 24 heures dans les **transports publics** durant le week-end des 25-26 janvier. Il s’agira de la 4<sup>e</sup> grève cette année pour de meilleures conditions salariales. ([Il Sole](#))

### France

Quelques chiffres sur la **concertation sociale en 2024**. Moins de 10 % des entreprises françaises de plus de 10 salariés concluent des accords. Lorsqu’elles le font, elles en signent en moyenne 2,2 par an. 20 % des négociations se soldent par un non-accord. ([Blog négociation collective](#))

Le **musée du Louvre** a de nouveau fermé en raison d’une grève du personnel. Pour la troisième fois en un mois. ([RTBF](#))

### Royaume-Uni

Des modérateurs de **TikTok** ont accusé l’entreprise de médias sociaux « *d’union busting* » après le licenciement de centaines de travailleurs au Royaume-Uni, juste avant qu’ils ne puissent voter sur la création d’un syndicat. ([The Guardian](#))

### Autriche

2.000 infirmiers, membres du personnel administratif et d’entretien des **hôpitaux privés (religieux)** du nord-est de l’Autriche ont mené une grève de 24 heures le 22 janvier pour une compensation de l’inflation et une réduction du temps de travail. ([VOL.AT](#))

*Commentaire*

*On constate que, depuis plus d’un an, dans plusieurs pays (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, ...), le personnel des soins de santé mène des actions dures afin de faire pression sur les négociations salariales.*

## Réactions

---

<sup>10</sup> Le « closed shop » signifie que tous les travailleurs d’une entreprise doivent être membres d’un syndicat.

Vous souhaitez réagir ? Vous pouvez envoyer vos suggestions et critiques à [m.doutrepont@social-dialogue.net](mailto:m.doutrepont@social-dialogue.net) ou à [contact@paulsoete.be](mailto:contact@paulsoete.be)



## N° 2026/02 : du 09/01/2026 au 15/01/2026

*Les conseils d'entreprise peuvent préparer une négociation sur la procédure de maintien du contact avec les travailleurs en incapacité de travail. Aux Pays-Bas, la coordination des négociations salariales est assurée par les syndicats. La consultation interprofessionnelle en France en difficultés. Comment l'administration Trump perçoit-elle le dialogue social.*

### Belgique

Revue de presse des accords collectifs et des conflits sociaux ouverts.

#### Réforme de la réglementation du chômage

La **Cour constitutionnelle** ne voit aucun problème dans la limitation des allocations de chômage dans le temps. Elle estime que les arguments avancés par les syndicats sont insuffisants pour suspendre l'exécution des mesures. Elle se penchera plus tard sur le fond à savoir l'annulation de la loi. ([VRT](#) ; [RTBF](#))

#### Concertation sectorielle

Au sein de la **commission paritaire pour la gestion d'immeubles, les agents immobiliers et le personnel domestique** (CP 323), une CCT a été conclue avec une recommandation visant à augmenter les chèques-repas au niveau des entreprises. En outre, de nombreux avantages extralégaux mineurs sont revalorisés. ([CGSLB](#))

Les négociations dans les **commissions paritaires 111 et 209** (métal) reprendront le 23 janvier. Les syndicats ont suspendu le préavis de grève à compter du 15 janvier. ([Agoria](#))

#### Services publics

L'an dernier, **Ivago**, le service de collecte des déchets de Gand, a connu 16 jours de grève. Le jeudi 8 janvier, les travailleurs ont cessé le travail à la suite d'une erreur administrative ayant fait craindre que l'assurance hospitalisation ne soit pas en ordre. ([VRT](#))

Du lundi 12 au mercredi 14 janvier, le personnel a (de nouveau) cessé le travail sans préavis pour

protester contre une nouvelle prime de performance visant à décourager l'absentéisme pour maladie. Le mouvement est intervenu après que l'échevin de la Propreté publique a refusé la demande syndicale d'ouvrir des négociations. ([VRT](#)) Le bourgmestre De Clercq s'est posé en médiateur. ([Nieuwsblad](#)) Trois agents ont été réquisitionnés afin de garantir la sécurité de l'incinérateur. Les travailleurs ont repris le travail le jeudi 15 janvier. ([Nieuwsblad](#))

À Courtrai, le trafic des bus de **De Lijn** a été fortement perturbé pendant toute une journée après une agression grave contre un chauffeur de bus durant l'heure de pointe matinale. Par solidarité, ses collègues ont cessé spontanément le travail. Les syndicats réclament une accélération des mesures de sécurité supplémentaires. ([WTV](#))

### Concertation en entreprise

L'article 31 de la [loi du 19 décembre 2025](#) (MB du 30 décembre 2025), *Loi exécutant une politique renforcée de retour au travail en cas d'incapacité de travail*, a un impact sur la concertation en entreprise. La loi impose l'insertion d'une nouvelle mention obligatoire dans le **règlement de travail**, à savoir : « la procédure de maintien du contact avec les travailleurs en incapacité de travail visée à l'article I.4-71/2 du [Code du bien-être au travail](#) du 28 avril 2017 (MB du 2 juin 2017). »

Nous citons cet article.

#### Art. I.4-71/2.

- **§ 1<sup>er</sup>** . L'employeur inclut dans le règlement de travail une procédure en vue de maintenir le contact avec les travailleurs en incapacité de travail, qui stipule au moins ce qui suit: 1° par qui le travailleur en incapacité de travail sera contacté; 2° la fréquence des contacts.

**§ 2.** Cette procédure s'inscrit dans une politique active en matière d'absence qui vise à faciliter et à préparer le retour au travail en cas d'incapacité de travail. Cette procédure ne vise en aucun cas à vérifier si l'absence des travailleurs pour des raisons de santé est justifiée.

#### *Commentaire*

- (1) *Le Code du bien-être au travail regroupe l'ensemble des arrêtés d'exécution de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. L'obligation de mention existe depuis 30 ans, mais elle était contestable dans la mesure où un arrêté royal ne peut imposer une telle obligation. Le législateur ayant désormais confirmé cette obligation, il n'y a plus de doute. Tous les employeurs doivent engager une procédure de modification du règlement de travail, du moins si cette disposition n'y figure pas encore.*
- (2) *Nous sommes ici confrontés à une obligation incompréhensible et à une carence législative. Le législateur impose une obligation de résultat impossible. Comment peut-on contraindre des parties bénéficiant de la liberté de négociation à conclure un accord ? Il est prévisible que de nombreux conseils d'entreprise n'aboutiront à aucune décision. La solution aurait consisté à prévoir une mesure subsidiaire, ce que le législateur a omis de faire.*

## Europe

Aperçu, par pays, des accords et des conflits ouverts ayant un impact.

## Pays-Bas

L'association patronale AWWN estime que deux tendances dans les négociations salariales ont été observées. (1) Formellement : près de quatre négociations collectives sur dix échouent avant même de commencer réellement ; Les syndicats interrompent le processus de négociation avec une « proposition finale » ou une offre finale. (2) En termes de contenu : les syndicats coordonnent les négociations locales ; les revendications salariales centralisées accordent moins d'attention aux circonstances sectorielles et commerciales spécifiques. ([AWVN](#))

## Allemagne

Le syndicat Ver.di accentue la pression dans les négociations collectives pour les fonctionnaires (2,2 millions de travailleurs) en organisant des « Warnstreiks » dans les universités, hôpitaux, la police, les services d'incendie, les prisons, l'administration des routes, etc., dans sept Länder. ([DGB](#))

## France

Les **partenaires interprofessionnels** sont divisés sur l'opportunité de négocier des économies dans l'assurance chômage et une réforme des retraites. Les syndicats hésitent entre volontarisme et scepticisme. Les organisations patronales se montrent réticentes. ([clesdusocial](#))

Une grève de trois heures a eu lieu le jeudi 7 janvier dans les maisons de champagne **Moët & Chandon et Veuve Clicquot** (LVMH). La direction avait proposé une prime unique de 1.000 euros après avoir annoncé que les primes annuelles habituelles ne seraient pas versées en raison de la baisse des ventes. ([Marktscreener](#))

Depuis le 9 octobre 2025, les travailleurs de **Teisseire** à Crolles sont en grève contre la fermeture du site. Entre-temps, le tribunal de Grenoble a interdit à Teisseire de faire produire ses sirops par un sous-traitant au Havre, au motif que l'employeur n'avait pas informé préalablement le CSE (comité social et économique). Les syndicats interprètent ce jugement comme une interdiction du recours à la sous-traitance pour briser une grève. ([Ades](#))

Nouvelle grève du personnel du musée du **Louvre** pour de meilleures conditions de travail. ([Le Monde](#))

Une grève de deux syndicats pour des hausses salariales a perturbé, le 13 janvier, le **trafic ferroviaire régional** en Île-de-France, en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes. ([20minutes](#))

Des centaines de **médecins** libéraux, en « exil symbolique » en Belgique, dénoncent la politique du gouvernement Lecornu et des « exigences massives ». ([Le Monde](#))

Les syndicats s'opposent à la suppression de l'**interdiction de travailler le 1<sup>er</sup> mai** dans le commerce de détail. ([Batinfo](#))

## Ailleurs dans le monde

Aperçu des tendances, accords particuliers ou conflits ouverts hors d'Europe. Parfois, nous mettons un pays à l'honneur.

## États-Unis

La politique de l'**administration Trump** à l'égard des syndicats prend de plus en plus forme. Le *National Labor Relations Board*<sup>11</sup> dispose désormais d'une nouvelle majorité nommée par Trump. Tous s'attendent à des réformes favorables aux employeurs et à l'abrogation de règles antérieures pro-syndicales. ([Reuters](#)) Les pouvoirs publics et les syndicats sont engagés dans des procédures judiciaires contre d'autres mesures de l'administration Trump. ([AFGE](#), [Polico](#), [Marylandmatters](#)) Les États-Unis se retirent de 66 organisations des Nations unies mais restent membres de l'Organisation Internationale du Travail. ([MercoPress](#))

Grève importante du **personnel infirmier** hospitalier à New York. 15.000 personnes ont cessé le travail lundi pour réclamer des conditions de travail sûres. ([NYSNA](#)) Le gouverneur de l'État de New York a décrété l'état d'urgence. ([Nurse](#))

## Inde

Une convention nationale des travailleurs, convoquée par dix centrales syndicales (CTU) avec des fédérations sectorielles et associations indépendantes, a appelé les travailleurs de toute l'Inde à participer à une **grève générale** nationale le 12 février 2026, contre la mise en œuvre de quatre nouveaux codes du travail. ([Leftviews](#))

## Venezuela

La **liberté syndicale** et la liberté de négociation sont sous pression. L'activité syndicale est criminalisée. Cinquante syndicats vénézuéliens se sont unis pour se défendre. ([TribunaPopular](#)) L'Organisation internationale du travail dénonce la situation depuis plusieurs années. ([CNV](#))

## N° 2026/01 : du 27/12/2025 au 08/01/2026

*L'annonce par les syndicats ferroviaires d'une grève d'une semaine met à l'épreuve les limites du droit de grève.*

## Belgique

**Revue de presse des accords et des conflits ouverts.**

### Brussels Airport

Sept journées de grève en 2025 ont empêché 2395 vols de décoller ou d'atterrir et ont perturbé les projets de voyage de 330.000 passagers. ([Nieuwsblad](#))

### Administration pénitentiaire

La CGSP a annoncé le 27 décembre une grève à partir du 4 janvier à la prison de Hasselt. Le préavis a été suspendu jusqu'au 7 janvier. La cause invoquée est la charge de travail élevée. ([VRT](#)) La menace de grève à la prison de Haren, dans la région bruxelloise, a pu être écartée. ([VRT](#))

---

<sup>11</sup> Le National Labor Relations Board (NLRB) est une agence indépendante du gouvernement fédéral des États-Unis chargée de faire respecter la législation américaine en matière de négociation collective et de pratiques déloyales dans le domaine du travail. (Wikipedia).

## Pompiers de Bruxelles

Deux pompiers sur trois ont fait grève le soir du réveillon afin de dénoncer le manque de personnel. La Croix-Rouge a indiqué qu'elle apportait son soutien. ([VRT](#) et [RTBF](#))

## Chemins de fer

Les syndicats annoncent une grève du rail du 26 au 30 janvier inclus, estimant que les nombreuses discussions sur la réforme des pensions n'ont rien donné. ([VRT](#))

### Commentaire

*Il ne s'agit pas d'un conflit entre la direction et les cheminots, mais bien d'un affrontement entre le ministre compétent, Jan Jambon, et les syndicats. Ce gouvernement bouscule les rapports de force. Il semble que les syndicats recourent d'autant plus à la grève qu'ils disposent de moins de pouvoir.<sup>12</sup> Ils jouent avec l'image selon laquelle quelques milliers de travailleurs privilégiés empoisonnent la vie de 340.000 navetteurs pendant toute une semaine. Plus encore, ils prennent le risque de voir s'ouvrir un débat sur les grèves disproportionnées : des grèves où le rapport entre les intérêts des grévistes et les conséquences de la perturbation d'un système pour des tiers a été perdu de vue. Les chiffres relatifs à l'impact des grèves ferroviaires et à ceux de Brussels Airlines (voir ci-dessus) suscitent l'indignation. Le pas est vite franchi vers un discours dénonçant un abus du droit de grève. On en arrivera à un point où responsables politiques, avocats et magistrats iront voir chez nos voisins du Nord comment les juges peuvent interdire des grèves.*

## Europe

**Aperçu, par pays, des accords et des conflits ouverts ayant un impact.**

### Pays-Bas

Le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi a publié le [bilan annuel 2025](#) des **accords conclus dans des CCT**.

Comme indiqué dans ce bilan 2025, les **salaires conventionnels dans les entreprises privées** ont augmenté de 5,3 % en 2025. Entre 2020 et 2025, les salaires ont progressé au même rythme que les prix à la consommation (25 %). ([SVsalaris](#))

Un arrêt de la Chambre des entreprises concernant la composition du Conseil de surveillance de la **FNV** a contribué à débloquer l'impasse du processus de changement dans lequel le syndicat est enlisé depuis un an. ([FNV](#)) Des questions subsistent toutefois quant aux liens entre les membres du Conseil de surveillance et le cabinet de conseil qui accompagne ce processus de transformation (Steve Smit sur LinkedIn).

La FNV invoque la directive européenne de 2022 sur des salaires minimums adéquats pour réclamer un **saire minimum** de 18 euros de l'heure. ([FNV](#))

Chez Heidelberg Materials (béton et ciment) à Rotterdam, le travail a été interrompu pour la deuxième fois après l'échec des négociations en vue de conclure une CCT, portant sur une revendication syndicale de 6 % et une contre-proposition qui, selon le syndicat, était inférieure à 3 %. ([FNV](#))

---

<sup>12</sup> On pourrait parler du piège de Thucydide, un général et historien grec du 5<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Sa théorie veut que la confusion et le risque de guerre augmentent à mesure qu'une puissance montante menace de supplanter une puissance dominante.

## France

L'administration (DGT et DARES) a publié un **bilan annuel du dialogue social en 2024**. Au niveau interprofessionnel, les partenaires sociaux ont signé 11 textes. 89 % des 230 instances sectorielles ont clôturé l'année par un accord. ([travail-emploi](#))

Les **médecins de ville** et les **cliniques** ont entamé lundi un mouvement de grève qui, selon les syndicats, est très largement suivi. Ils entendent dénoncer les différentes mesures prévues dans le budget de la sécurité sociale 2026. ([LeMonde](#))

## Irlande

Chez Covalen, qui travaille notamment pour Meta, une grève a été menée contre un projet de restructuration susceptible d'entraîner la suppression de 420 emplois. ([Irish Times](#))

## Portugal

Les associations patronales et le syndicat de l'**horeca** sont parvenus à un accord prévoyant une augmentation salariale de 5 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. ([PortugalNews](#))

Le dernier jour de l'année, le National Syndicate of Workers in Services and Public Entities a déposé un préavis de grève couvrant l'ensemble des actions de tous les **travailleurs de la santé** pour toute l'année 2026. ([Portugalresident](#))

## Trafic aérien

**KLM** a annoncé le soir du réveillon avoir conclu une nouvelle CCT pour le personnel de cabine avec les trois syndicats VNC, FNV Cabine et De Unie. La CCT, valable pour deux ans, prévoit une augmentation salariale de 3,25 %, assortie d'une prime unique de 750 euros. ([Upinthesky](#))

## Ailleurs dans le monde

**Aperçu d'accords remarquables ou de conflits ouverts en dehors de l'Europe.**

### Vietnam

Dans un article consacré à la négociation collective au Vietnam ([Vietnam.vn](#)), il est indiqué que la confédération syndicale attribue une notation aux CCT conclues par les syndicats locaux avec les employeurs.

## Réactions

Vous souhaitez réagir ? Vous pouvez adresser vos suggestions et critiques à [m.doutrepoint@social-dialogue.net](mailto:m.doutrepoint@social-dialogue.net) ou [contact@paulsoete.be](mailto:contact@paulsoete.be).